

FICHE A L'ATTENTION DES AGENT.E.S MUNICIPAUX

LE PRIMO-ACCUEIL D'UNE FEMME VICTIME DE VIOLENCES

En France, chaque année, 225 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le couple, **soit une femme sur 10**. En 2018, 121 femmes et 28 hommes ont été tué.e.s par leur conjoint.e ou ex-conjoint.e dans le cadre de violences au sein du couple et 21 enfants. Les violences prennent différentes formes : verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives. Toutes ces violences sont interdites et punies par la loi.

Souvent ces femmes sont isolées et ignorent leurs droits et les dispositifs d'accompagnement. Vous pouvez agir simplement en donnant à ces femmes victimes les informations nécessaires pour leur permettre de rompre l'isolement et d'engager des démarches.

Quelle attitude professionnelle adapter ?

Dans le cadre de vos missions, vous pouvez être amené.e à être en relation avec des personnes victimes de violences, soit parce qu'elles vous ont révélé subir ou avoir subi des violences, soit parce que vous pouvez avoir repéré une situation de violences.

Votre rôle est d'assurer une première écoute, de rassurer et d'orienter la victime.

1 - Avoir une attitude bienveillante et respectueuse

Souvenez-vous qu'elle a subi, récemment ou non, un traumatisme, et qu'elle n'a pas été entendue ni respectée dans ses volontés. Donnez du crédit à sa parole, déculpabilisez et rassurez la victime.

2 - Savoir l'orienter

Si vous avez repéré une situation de violences, vous pouvez l'aider dans ses démarches en **l'orientant** vers l'une des structures compétentes sur le territoire Bondynois (voir Verso)

3 - Respecter son choix

Remettez-lui la fiche d'orientation des femmes victimes de violences.

Dans tous les cas respectez son choix : si la personne ne veut pas porter plainte ou prendre contact avec une association, elle est décisionnaire.

Grâce à votre aide, elle saura qui contacter quand elle sera prête.

CE QU'IL FAUT LUI DIRE

« Je vous crois »

« Vous n'y êtes pour rien, l'agresseur est le seul responsable »

« La loi interdit et punit les violences »

« Je vous donne les coordonnées de personnes qui peuvent vous aider »